

Pièce 2-2. Lettre site classé



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature**

Paris, le

La ministre

à

Monsieur le préfet du Var

*Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
Sous-direction de la qualité du cadre de vie
Bureau des sites et espaces protégés*

Nos réf. :

Vos réf. : courrier du 15/12/2020
affaire suivie par C. Viard

Affaire suivie par : Bertrand Hervier
Bertrand.hervier@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 32 43 - **Fax :** 01 40 81 34 08

Objet : HYERES-LES-PALMIERS. Sites classés de la presqu'île de Giens et de l'île de Porquerolles
Mise en place d'une canalisation sous-marine d'alimentation en eau potable – Métropole Toulon-Provence-Méditerranée
PJ : une décision administrative

Par courrier visé en référence, vous m'avez transmis pour décision, conformément aux dispositions des articles L. 181-1 et R. 181-25 du code de l'environnement, la demande d'avis pour les travaux cités en objet.

Cette demande est instruite dans le cadre de la procédure relative à l'autorisation environnementale pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau.

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement, du logement ont donné un avis favorable.

Les travaux de requalification paysagère du hameau de la Tour Fondue et le projet de création de la zone de mouillage devront faire l'objet de projets plus aboutis. Ils seront présentés à autorisation ministérielle au titre du site classé.

Par ailleurs, je vous saurais gré de bien vouloir attirer l'attention de la commune de Hyères et de la Métropole qu'il serait souhaitable que cette conduite d'adduction d'eau potable ne favorise pas à terme le développement de l'urbanisation et l'augmentation de la fréquentation de l'île.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'émetts un avis favorable à ce projet qui ne porte pas atteinte à la qualité du site classé.

Je vous prie de trouver ci-joint la décision administrative correspondante assortie de prescriptions.

Pour la ministre et par délégation,
L'adjoint au sous-directeur de la qualité du cadre de vie

Patrick BRIE Signature

numérique de

Patrick BRIE

patrick.brie

Date : 2021.03.04

11:24:13 +01'00'